



RCS : ROUEN

Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00235

Numéro SIREN : 400 214 466

Nom ou dénomination : NORALLIANCE

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2013 sous le numéro de dépôt 1344

NORALLIANCE
Société anonyme au capital de 8.205.300 euros
Siège social : 16 rue Georges Charpak
PAT La Vatine
76130 MONT SAINT AIGNAN
RCS ROUEN B 400 214 466

*Dépôt au greffe
du tribunal de
commerce de Rouen*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze,

Le trente et un décembre à 18 heures 30,

Au siège social à (76130) MONT SAINT AIGNAN – PAT La Vatine – 16 rue Georges Charpak,

Les Actionnaires de la Société « **NORALLIANCE** » se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle.

Chaque Actionnaire a été convoqué par lettre recommandée.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Jacques PREVOST préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur APS (CAP SEINE) et Monsieur RUDI les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur DUVAL assume les fonctions de secrétaire.

La société MAZARS, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée, puis certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 547.016 actions sur les 547.020 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.../...

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.../...

- Démission d'un administrateur,
- Renouvellement/Nomination des Commissaires aux comptes,

.../...

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Antoine COCAGNE de son mandat d'administrateur à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'Assemblée générale prend également acte du changement de représentant permanent de la société CAP SEINE au sein du Conseil d'administration, Monsieur Patrick APS demeurant à SAINT JEAN DU CARDONNAY (76150) 4 route de la Petite Valette, remplaçant Monsieur Luc PAMART, démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018, le mandat de la société MAZARS, Commissaire aux comptes titulaire qui prend fin à l'issue de la présente assemblée.

Par ailleurs, l'Assemblée générale décide de nommer en remplacement de Monsieur Olivier LE BERTRE, Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX demeurant 53 rue Louis Pasteur (76130) MONT SAINT AIGNAN, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les Associés ou leurs mandataires après lecture.

**Copie
certifiée conforme**

